

La lettre du SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



EDITO

Faire face à chaque situation

C'est avec plaisir que j'ouvre cette troisième lettre du SAGE de la Vire. J'ai souhaité profiter du dossier du printemps pour faire le point sur la « police de l'eau » car vous êtes nombreux, maires, habitants, usagers à nous interroger sur la marche à suivre en cas d'atteinte aux milieux aquatiques. Voici donc quelques clés et les coordonnées de nos interlocuteurs sur le bassin pour faire face à chaque situation. Vous trouverez également un nouvel extrait de l'étude sur le patrimoine hydraulique confiée à Benoît Canu. Faute de place, nous ne faisons ici qu'effleurer un très vaste sujet d'étude. Je vous invite donc à retrouver cette passionnante prospection historique sur le site internet du SAGE : www.sage-vire.fr. Elle y est régulièrement mise à jour. Vous y retrouverez aussi une synthèse des pesticides relevés dans la Vire et ses affluents pour le troisième volet du dossier qualité des eaux. Bonne lecture à tous !

Philippe Gosselin,
président de la CLE



ACTU

Paroles d'acteurs ! « Même les pollueurs sont des consommateurs »

► Créée il y a 30 ans pour mener des actions sur la qualité de l'eau, l'UFC Que Choisir de la Manche se sent très à sa place au sein du Sage. « En 1980, nous avons surtout à faire face à des pollutions accidentelles ou industrielles comme celles provoquées par les laiteries ou le rejet des abattoirs, raconte Jacky Hébert, président de l'association. Aujourd'hui, les accidents sont rares mais il reste beaucoup à faire concernant les pollutions diffuses (nitrates, phosphores...). Nous avons une vision très individualiste de la Vire : le pêcheur parle des poissons, le consommateur

s'inquiète de l'eau potable, l'agriculteur s'occupe de ses engrais, etc. Nous sommes très myopes face à l'eau, car c'est un problème global ! Même le pollueur consomme l'eau potable de la Vire ou de ses affluents. Le Sage offre enfin un lieu où chacun peut s'exprimer et écouter l'autre ; il permet d'avoir une photographie précise de l'ensemble des problèmes. Cela permet de se donner des priorités en ayant toutes les données et d'informer clairement les consommateurs ». ■

CONTACT

UFC Que Choisir Manche
425 av. des Platanes,
50 000 Saint-Lô
Tél. 02 33 05 68 76

Micro-centrales Jusqu'en 2018 !

► Le Préfet a finalement tranché en renouvelant l'autorisation d'exploitation des quatre micro-centrales hydro-électriques de la SARL « Les Usines du Bassin de la Vire », appartenant à l'entreprise Guérin de Tessy-sur-Vire. « La Directive européenne dit qu'il faut aller vers plus de renaturation, pas de tout détruire, explique Christine Boehler, secrétaire générale de la préfecture. Chaque fois que la mise en conformité d'un barrage est possible, ce doit être fait. » Les

micro-centrales ont obtenu un court renouvellement (jusqu'en 2018) et les périodes de chômage ont été augmentées (du 1er avril au 30 novembre) mais sont graduelles puisqu'elles diminuent en fonction de la réalisation des travaux que l'exploitant s'est engagé à faire sur les ouvrages. Dès 2013, les pré-dossiers de renouvellement devront de nouveau être déposés. ■

QU'EST-CE QUE LE SAGE ?

L'eau est l'affaire de tous ! Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sage) de la Vire doit fixer les objectifs communs d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant. Ce dernier couvre 145 communes totalisant 112 600 habitants.



Guide-conférencier, Benoît Canu a été chargé par le Sage de recenser le patrimoine hydraulique de la Vire et en effectuer une approche historique. En alternance avec une rubrique consacrée à la biodiversité, l'histoire de notre fleuve sera ainsi dévoilée.

HISTOIRE D'EAU

À LA SOURCE !

La Vire sourd sur les limites de la Manche et de l'Orne, bordant Chaulieu et St-Christophe de Chaulieu, puis passe aussitôt sous la RD 911 au milieu de laquelle les trois départements bas-normands se touchent. La colline où elle naît est célèbre pour sa richesse aquifère. Coulant « comme autrefois les fleuves du paradis terrestre »⁽¹⁾, les rivières qui en sortent appartiennent à des bassins différents : ceux de la Vire et de la Sélune filant respectivement nord et ouest, celui de l'Orne pour le Noireau, à l'est, et, pour l'Egrenne, plein sud, celui de la Loire via la Varenne et la Mayenne. A quelques mètres près, les eaux de la Butte Brimballe gagnent donc la Manche, en Baie de Seine ou en baie du Mont Saint-Michel, ou bien l'Atlantique. Ajoutons la rivière de Maisoncelles qui, née près de l'église St-Sauveur et orienté sud-nord, rejoint la Vire au Pont-ès-Retours (km 11). Perçue à tort comme son cours majeur, elle délimitait jadis circonscriptions religieuses et judiciaires. Cette situation fait tout l'intérêt de ces « fontaines » que pas une borne, pas un arbre ne signale. Forcée d'emblée, la Vire tombe d'un tuyau dans une auge, glisse dans une buse, échoue dans un bassin, roule dans une canalisation et ne trouve enfin un peu de liberté qu'à 150 mètres de sa source...

Version développée et illustrée sur www.sage-vire.fr, rubrique « Histoire et patrimoine »

1. Jean PETITE, Description particulière du diocèse de Bayeux, Paris, Jollain, 1675.

QUALITE DE L'EAU

Les pesticides dans la Vire

Retrouvez le graphique des mesures effectuées dans la Vire entre 2000 et 2007 sur notre site Internet (rubrique « Le bassin de la Vire »)

www.sage-vire.fr

DOSSIER

POLICE DE L'EAU : 5 situations, 5 réflexes à avoir !

FACE À LA MULTITUDE D'INTERVENANTS, LES ÉLUS LOCAUX ONT PARFOIS DU MAL À DÉTERMINER QUI INTERVIENT SUR QUOI. POURTANT, LORSQUE L'ÉLU SE RETROUVE CONFRONTÉ À UNE SITUATION INHABITUELLE QUI DEMANDE UNE RÉPONSE RAPIDE, IL DOIT SAVOIR VERS QUI SE TOURNER.

► Situation 1

Des traitements ont été appliqués dans la bande des 5 mètres séparant la berge de la parcelle alors que celle-ci doit rester dans son état naturel : **contacter l'Onema ou la DDTM.**

Situation 2

Une haie a été abattue sans autorisation. Si celle-ci n'est pas protégée, un élément de la faune ou de la flore qui l'habitait l'était peut-être. **Vous pouvez contacter l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.**

Situation 3

Remblais non-autorisés ou détérioration par d'autres moyens d'une zone humide : **contacter l'Onema ou la DDTM.**

Situation 4

Travaux non-autorisés dans le lit de la rivière : **contacter l'Onema ou la DDTM.**

Situation 5

Pollution atteignant le cours d'eau : **contacter l'Onema ou la DDTM ainsi que la Gendarmerie Nationale** pour relever les infractions. Ne pas oublier d'appeler aussi les sapeurs-pompiers pour bloquer l'extension des produits toxiques.

Toutes situations

En dehors des heures ouvrables, le plus simple est parfois de **contacter la Gendarmerie Nationale**. En effet, depuis 2009, les préfetures de la Manche et du Calvados pilotent un plan de contrôle dans lequel sont impliqués tous les services de Police. Les gendarmes sont habilités à relever les infractions et sauront quel organisme contacter. ■

Contacts

► **Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)**
Délégation régionale Nord-Ouest
Tél. 02 31 77 71 11
Courriel : dr.nord-ouest@oncfs.gouv.fr

► **Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (Onema)**
Tél. 02 31 28 71 68. Contacter Janik Guesnon pour le Calvados ou Mathieu Anfray pour la Manche.

► **Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Manche**
Tél. 02 33 06 39 00

► **Direction départementale des Territoires et de la Mer du Calvados**
Tél. 02 31 43 15 00



SMVV - SAGE
Stéphanie LEGENDRE
709 promenade des Ports,
50000 Saint-Lô
Tél. 02 33 72 56 70
Courriel : legendre.smvv@wanadoo.fr

Directeur de publication : Dominique Pain. **Rédaction :** Philippe Berruer / L'Acteur rural, Benoît Canu. **Photos :** Philippe Berruer / L'Acteur rural, SMVV, FDPMA de la Manche, Assemblée Nationale, F. Nimol CFEN. **Dessin :** Lucile Vilboux / L'Acteur rural. **Conception graphique et mise en page :** Ecom Epub. **N° ISSN :** 2112-5392.

